

9 octobre 2008

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**NEURONES**  
(Euronext Paris)

Par courrier du 8 octobre 2008, la société Tocqueville Finance (8 rue Lamennais, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, par suite d'une acquisition d'actions NEURONES sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société NEURONES et détenir pour le compte desdits fonds, 1 170 957 actions NEURONES représentant autant de droits de vote, soit 5,004% du capital et 3,39% des droits de vote de cette société (1).

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 23 402 118 actions représentant 34 569 175 droits de vote.